

Sujet : [INTERNET] Projet de modification n°2 du PLU de Fontenay-en-Parisis

De : claire crouzette <poupouille_27@hotmail.fr>

Date : 08/07/2019 20:02

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver, ci-joint, mon avis d'opposition au projet de modification n°2 du PLU de Fontenay-en-Parisis.

Cordialement.

— Pièces jointes : —

obs v2[2581].rtf

30 octets

Observations sur le projet ENVIRONNEMENT TP (ISDI et Centre équestre)

L'idée même d'installer une décharge aux portes d'un village rural de 2000 habitants est déjà assez incongrue. Le dossier est présenté de manière très "marketing" mais comporte de nombreuses inexactitudes, omissions et approximations facilement repérables par le commun des mortels. On se demande ce qu'il en est d'autres affirmations qui ne pourraient être détectées que par des spécialistes en hydrologie, biologie, chimie, etc. ?

ISDI

En ce qui concerne le bruit :

Il est fait référence uniquement aux nuisances produites par la centaine de camions livrant les déchets. Comme par ailleurs les aménagements routiers futurs éviteront aux 140 camions quotidiens desservant le dépôt de la REP du Plessis-Gassot de faire demi-tour au rond-point de Fontenay, les nuisances ne seraient pas plus importantes qu'actuellement.

1° Le bruit produit par les engins de terrassement est passé sous silence. On entendra pendant 5 ans le bruit des moteurs et les avertisseurs de recul, stridents et dérangeants comme actuellement lors des moissons. Etant à la campagne, nous subissons ces bruits saisonniers avec bienveillance mais ce n'est plus du tout la même chose si nous les entendons en permanence pendant 5 ans pour une cause qui est évitable.

2° Ce n'est pas parce qu'on supprime une nuisance, qu'on peut la remplacer par une autre. D'ailleurs, il n'est pas précisé à quelle échéance cet aménagement routier sera achevé. En outre, la totalité des 140 camions desservant la plate-forme du Plessis-Gassot ne passe pas par Fontenay.

En ce qui concerne la visibilité :

La légende de la photo prise depuis le château d'Ecouen est trompeuse (page 74 du dossier). Idem pour celles de la notice paysagères pages 70, 77 et 79. Les perspectives sont irréalistes. Selon le dossier, le village de Fontenay serait invisible depuis Châtenay-en-France !!! (Pages 15, 81 et suivantes de la notice paysagère), pourtant la photo en page 82 démontre exactement le contraire.

En ce qui concerne la conversion du terrain :

Il est indiqué que le projet ne consommera pas d'espace agricole ; qu'il s'agirait simplement de convertir 16 ha de terrain agricole céréalière en terrain agricole équestre (page 7 du cerfa 15679*01). Or, la création de plus de 21 000 m² de parking est passée sous silence. Il s'agit donc bien d'une consommation de terres agricoles.

En ce qui concerne le calendrier :

Sur l'avis de consultation du public, il est écrit : "Volume maximal annuel de déchets inertes stockés : 274 800 m³ Volume total de comblement : 1 374 000 m³ Durée d'exploitation (y compris durée du réaménagement) : 5 ans". Cette formulation est incompatible avec une mise en service du centre

équestre pour les jeux olympiques. Le volume maximal annuel de déchets devra donc bien être dépassé pour y arriver et ce de manière conséquente.

CENTRE EQUESTRE

En ce qui concerne le stationnement :

Il est prévu 2 évènements par mois attirant entre 50 et 15 000 visiteurs à chaque fois. A cela s'ajoute bien évidemment les participants, chauffeurs de poids lourds et autres personnels. Les parkings prévus sont : 80 places pour les VIP, 19 000 m² pour les PL (marqués VL sur certains plans !) et 8 600 m² le long de la route non définis (VL visiteurs et personnels, cars de groupes ou autres ?). Ceci paraît largement sous-dimensionné au vu de l'ambitieux programme évènementiel. Il est à craindre que des situations de stationnements sauvages comme lors de la brocante annuelle se produisent régulièrement. Ou alors qu'on construira de nouveaux parkings encore au détriment de terres agricoles.

Autres nuisances prévisibles :

Il n'est fait allusion que brièvement aux "jus de chevaux". Peut-on garantir qu'il n'y aura pas de pollution olfactive aux populations riveraines ?

Les nombreux visiteurs produiront forcément des déchets de toutes sortes, feront du bruit, etc. Est-ce souhaitable d'être soumis chaque 2e weekend à ce genre de situation ? N'oublions pas que le centre équestre est situé à au moins 5 m (équivalent à 2 étages) au-dessus du niveau actuel du sol et que les bruits seront bien perceptibles d'une grande partie des villageois, même si le terrain d'honneur est entouré de gradins.

Conclusions :

Ce projet de dépôt et de centre équestre n'apporte rien de positif à la très grande majorité des Fontenaysiens, bien au contraire. Il dénature le paysage en créant une structure artificielle, pérenne et irréversible.

Même si on décroche un contrat pour les jeux olympiques, ce qui ne semble pas encore acquis, il faudrait par la suite rentabiliser l'investissement. La tranquillité des villageois en pâtirait pour de bon.